

REFORME TERRITORIALE : regroupement des services de la nationalité et du surendettement au sein des tribunaux de proximité d'Asnières-sur-Seine et d'Antony.

La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice s'est traduit notamment par la fusion des tribunaux de grande instance et tribunaux d'instance avec la création d'une entrée unique pour le justiciable, nommée tribunal judiciaire. Cette fusion des tribunaux n'a provoqué aucune fermeture ou suppression de site alors même que les spécificités des territoires auraient nécessité une étude sur la pertinence de l'implantation de ces structures au sein des départements.¹

Le département des Hauts-de-Seine comprend 7² tribunaux de proximité qui bénéficient d'un service de la nationalité.

PRESENTATION ET OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif était de centraliser le traitement des contentieux de la nationalité et du surendettement sur deux juridictions ; l'une située au nord (Asnières-sur-Seine) et l'autre au sud du département (Antony).

Le premier serait compétent pour les villes rattachées aux tribunaux de proximité du nord du département des Hauts-de-Seine, le second pour les villes qui se trouvent dans le ressort des tribunaux de proximité du sud. Ainsi, il s'agit de répartir et sur ces deux entités judiciaires.

La date de prise d'effet de la réforme est effective depuis le 1^{er} janvier 2023.

➤ **La nationalité**

Le tribunal d'Asnières est devenu compétent pour les tribunaux de proximité du nord du département (Asnières, Colombes, Courbevoie et Puteaux) et les villes qui y sont rattachés, soit 14 villes du nord, pour 832 149 habitants.

Le tribunal d'Antony est devenu compétent pour les tribunaux de proximité du sud (Antony, Boulogne-Billancourt, Vanves) et les 22 villes qui y sont rattachés pour 777 157 habitants.

La perspective de la densification de ce contentieux devait permettre de rationaliser les effectifs affectés dans ces services et simplifier le traitement de ce contentieux tant sur le plan des compétences et technicité requises que sur la visibilité nécessaire au justiciable. La densification avait également pour conséquence d'harmoniser les horaires d'accueil téléphonique et physique.

Sur le choix du tribunal de proximité d'Asnières :

Le tribunal de proximité d'Asnières-sur-Seine est une juridiction facile d'accès par les transports en commun. Elle est située dans des locaux aptes à accueillir un contentieux de masse ainsi que des agents supplémentaires. Au surplus, cette structure est celle qui rend le plus de déclarations de nationalité dans le département.

➤ **Le surendettement**

Le contentieux du surendettement était centralisé depuis le 1^{er} septembre 2011 à Asnières pour l'ensemble de l'arrondissement judiciaire. La répartition de ce service sur deux pôles a eu pour conséquence de rendre compétent le tribunal de proximité d'Asnières uniquement pour les dossiers dans lesquels le débiteur est domicilié dans une ville du nord du département (rattachée aux tribunaux de proximité d'Asnières, Colombes, Courbevoie ou Puteaux) pour les procédures engagées à compter du 1^{er} janvier 2023. Le tribunal de proximité d'Antony est compétent pour les villes rattachées aux tribunaux de proximité du sud (Antony, Boulogne-Billancourt, Vanves).

¹ Cf. Bilan de la LPRJ du 22 mars 2021

² Antony, Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Colombes, Courbevoie, Puteaux et Vanves.

Ce partage de compétence du surendettement entre Asnières et Antony vise à rationaliser la carte du département en rendant plus accessible aux justiciables du sud du département le service du surendettement et faciliter ainsi l'accessibilité à la justice.

Sur le choix du tribunal de proximité d'Antony :

Le tribunal de proximité d'Antony parvient à rendre ses décisions dans des délais satisfaisants. Son activité en matière de certificats de nationalité est supérieure à celle de Boulogne-Billancourt et de Vanves.

Situé à l'extrême sud du département, cette structure bénéficie d'une meilleure représentativité géographique pour le justiciable.

Si le tribunal est plus difficilement accessible que celui de Boulogne-Billancourt, les différents projets du Grand Paris amélioreront les transports en commun. Par ailleurs, le tribunal est concerné par un projet immobilier qui permettra d'accueillir les dossiers et les agents du service du surendettement.

BILAN DU PROJET (au 1^{er} mars 2023)

Le circuit de gestion des dossiers de nationalité a été mis en place dans l'attente des redéploiements effectifs des postes à la CLE d'Asnières et d'Antony.

*S'agissant du service de la **nationalité** :*

✓ **ORGANISATION**

Rappel de l'organisation mise en place :

- Formation et pérennisation d'un groupe de 4 directeurs (en poste dans les tribunaux d'Antony, d'Asnières-sur-Seine, de Boulogne-Billancourt et de Puteaux) pour assurer la tenue des rendez-vous de nationalité par roulement sur les deux pôles
- Organisation sectorisée pour les agents affectés dans les TPROX qui perdent la compétence :
 - Colombes et Puteaux : gestion des dossiers d'Asnières

- Boulogne-Billancourt et Vanves : gestion des dossiers d'Antony

Point de situation au 1^{er} mars 2023 :

- Le circuit ne fonctionne pas au nord (perte de temps dans l'établissement du bordereau selon les greffières d'Asnières – double instruction nécessaire) qui demandent à conserver la gestion de l'intégralité des dossiers
- La mise en œuvre de la réforme reposait sur la participation des tribunaux de Colombes et Puteaux. Compte tenu des difficultés rencontrées par le TPROX de Puteaux³, seul l'appui du TPROX de Colombes était finalement maintenu
- Difficultés portant sur les effectifs du TPROX de Colombes qui ne peuvent plus participer au circuit
- Dans la mesure où il était prévu que ce circuit prenne fin dès lors que les tribunaux d'Asnières et d'Antony auraient les effectifs suffisants, évalués à 2 greffiers pour chaque pôle, le circuit provisoire a pris fin pour les juridictions du nord dès le 1^{er} mars, Asnières ayant bénéficié de l'arrivée d'un greffier titularisé au 1^{er} mars : le tribunal d'Asnières conserve donc la gestion de l'intégralité des dossiers
- Seule la contribution du TPROX de Boulogne-Billancourt est finalement maintenue compte tenu de l'absence de l'agent affecté à la nationalité du TPROX de Vanves⁴

✓ **RH**

Rappel des demandes

- Rétablissement de la localisation du poste de DSGJ supprimé par la LPJ à BB
- Redéploiement d'un poste de catégorie C de Vanves suivie d'une transformation d'emploi en catégorie B pour Antony pour la gestion du contentieux de la nationalité
- Redéploiement d'un poste de catégorie C de Colombes suivie d'une transformation d'emploi en catégorie B pour Asnières pour la gestion du contentieux de la nationalité
- 16 mois de crédits vacataires – 8 mois pour chaque pôle
- Postes de chauffeur vacants à pourvoir par l'emploi de contractuels à défaut de titulaire

Mise en œuvre effective :

- Affectation de directeurs placés en janvier et février pour assurer*** la tenue des rendez-vous de nationalité par roulement sur les deux pôles (titularisation des 4 directeurs au 1^{er} mars 2023)
- Affectation d'un greffier placé à 50% (janvier et février)
- 2 redéploiement de postes de greffiers à Antony et à Asnières par suppression de postes de greffiers à Boulogne-Billancourt et à Courbevoie
- Pas de suppression de postes de catégorie C à Colombes et à Vanves
- Pas de localisation supplémentaire d'un directeur de greffe supprimé dans le cadre de la LPJ
- Pas de contractualisation des postes vacants de chauffeurs : soclage d'un vacataire 10 mois

Greffiers et AA :

Le redéploiement de greffier de BB et Courbevoie au profit de Antony et Asnières n'avait pas été sollicité. Il aurait été préférable d'obtenir la suppression des AA de Colombes et Vanves, vacants en permanence, et pourvus par des C contractuels. Un ajustement sera sollicité éventuellement dans le cadre de la demande budgétaire pour rétablissement des B greffiers à BB et Courbevoie à la CLE.

DSGJ :

***Problématique de l'absence de directeur titulaire en janvier et février 2023. L'allocation de 1,5 ETP de directeur de placé a été appréciable mais a conduit à la réduction de l'activité en matière de nationalité, faute de possibilité d'assurer l'ensemble des RV de nationalité. Les DSGJ du TJ étant en sous effectifs (14.8 ETPT au 1^{er}

³ Absence en continu du greffier affecté à la nationalité depuis septembre 2022

⁴ Absence en continu du greffier affecté à la nationalité depuis juillet 2022

décembre pour 18 emplois localisés) le TJ n'a pas été en mesure de renforcer les effectifs des DSGJ des TPROX pour la mise en œuvre de la réforme.

CHAUFFEURS :

2 POSTES VACANTS DE CHAUFFEURS - Demande de contractualisation sur gel d'emploi de chauffeur toujours en attente

✓ **INFORMATIQUE – Rappel des demandes**

- Accessibilité des 7 bases de données de NATI à distance : déploiement de NATI RDS permettant le travail à distance
- Uniformisation des trames des DNF et CNF
- Installation des BAL structurelles d'Antony et d'Asnières dans les tribunaux qui perdent la compétence
- Modifications des accès des serveurs communs des TPROX pour le travail à distance
- Déploiements d'ordinateurs portables supplémentaires
- Location d'un copieur pour Antony

Aucune difficulté signalée sur le plan informatique

✓ **ARCHIVAGE – Rappel des demandes**

- Mise à disposition ou adaptation de locaux d'archivage
 - Antony : pas de capacité supplémentaire
 - Asnières : détient en l'état une capacité d'archivage prévisionnelle de 2 ans

ANTONY - La demande d'aménagement du local d'archivage n'a pas prospéré à ce stade.
A SUIVRE après du DIP (demande budgétaire ?)

✓ **IMMOBILIER – Rappel des demandes**

- Mise à disposition de locaux supplémentaires par la mairie d'Antony (3 bureaux)
- Aménagement de l'accueil du SAUJ et création d'un BOX dédié
- Câblage informatique des nouveaux bureaux d'Antony
- Raccordement des nouveaux bureaux sur l'ensemble des réseaux techniques du tribunal et sur la sécurité incendie

ANTONY - La demande d'aménagement du SAUJ (et de sécurisation) n'a pas prospéré à ce stade.
A SUIVRE après du DIP (demande budgétaire ?)
En attente travaux de câblage des 3 nouveaux bureaux

✓ **MOYENS MATERIELS ET BUDGETAIRES – Rappel des demandes**

- Achat d'une plieuse pour le surendettement
- Ajustement du budget de fonctionnement d'Antony et d'Asnières
- Aménagement des bureaux à Antony et à Asnières
- Gestion du stock de fonds de page sécurisés pour la nationalité

Aucune difficulté signalée

✓ **LOGISTIQUE – Rappel des demandes**

- Organisation des échanges inter structures : maintien de 2 navettes hebdomadaires

Maintien des navettes par l'affectation d'un vacataire 10 mois

✓ **COMMUNICATION – Rappel des demandes**

- Information : Maires, Président du conseil départemental, préfet, chambre des huissiers - publication internet, réseau Frances Services

Communication tardive : quelques justiciables continuent de se rendre dans les TPROX qui ont perdu à la compétence – pas d'évaluation chiffrée disponible à ce jour

S'agissant du service du surendettement⁵ :

✓ **ORGANISATION et point de situation**

- Réunion de coordination avec la Banque de France pour organiser la transmission des dossiers
- Organisation des échanges inter structures : maintien de 2 navettes hebdomadaires
- Transmission des dossiers du tribunal d'Antony par la navette vers Asnières pour récupération par la Banque de France
- Ayant été le seul compétent pendant dix ans en matière de surendettement : accueil en formation des agents d'Antony à Asnières
- Échanges d'information et accueil en formation de leurs collègues. Les deux tribunaux coopèrent efficacement

✓ **RH – Rappel des demandes**

- Redéploiement d'un poste de catégorie C d'Asnières suivie d'une transformation d'emploi en catégorie B pour un redéploiement à Asnières pour la gestion du contentieux du surendettement

Mise en œuvre effective :

- Redéploiement d'un poste de catégorie C d'Asnières vers Antony, **SANS** transformation d'emploi en catégorie B
- Affectation d'un greffier placé à 50% (janvier et février)

RH- Maintien de la demande de transformation du C créé à ANTONY en B (demande initiale)

✓ **LOGISTIQUE**

- La répartition des dossiers entre Antony et Asnières : 60% et 40% respectivement

⁵ Un juriste assistant recruté à compter du 30 décembre et affecté à Antony

Quelques chiffres :

- ✓ 202 justiciables se sont présentés pour la nationalité à l'accueil au TPROX d'Asnières
- ✓ 63 personnes se sont présentées pour la nationalité au TPRX d'Antony
- ✓ 7 rendez-vous de nationalité tenus à Asnières
- ✓ 3 rendez-vous de nationalité tenus à Antony

STATISTIQUES NATIONALITE et SURENDETTEMENT JANVIER / FEVRIER 2022 - 2023 TPROX 92						
Données 2022 / 2023	ANTONY	CUMUL TPROX SUD		ASNIERES	CUMUL TPROX NORD	
Nationalité	2023	2022	Evolution 2023-2022	2023	2022	Evolution 2023-2022
Certificats - nombre de demandes	50	98	-49%	100	140	-29%
Certificats - nombre de certificats établis (yc refus et classements)	27	81	-67%	45	158	-72%
Certificats - Stocks	102	167	-39%	233	621	-62%
Déclarations - nombre de souscriptions	74	79	-6%	214	140	53%
Déclarations - nombre d'enregistrements et refus	52	131	-60%	115	113	2%
Déclarations - Stocks	89	85	5%	324	447	-28%

Données 2023	ANTONY	ASNIERES
Surendettement des particuliers	2023	2023
Affaires nouvelles	17	64
Nombre de décisions rendues (hors ord. RP-SURDMT)	0	174
Nombre d'affaires en stock	49	329

S'agissant des CNF :

Avant la réforme, le tribunal d'Asnières disposait d'un stock de 121 dossiers de certificats de nationalité et 201 dossiers de déclaration. Il convient de rappeler que le décret du 21 juin 2022 est applicable aux demandes formées ou aux procédures introduites à compter du 1^{er} janvier 2023. Les stocks des dossiers de nationalité n'ayant pas été transférés, les tribunaux de proximité qui ont perdu la compétence au 1^{er} janvier 2023 doivent donc continuer de gérer leurs dossiers.

On observe que le nombre de nouveaux dossiers est en baisse de 49% pour Antony et 29% pour Asnières par rapport au cumul des TPROX sur la même période en année N-1.

S'il est un peu prématuré de tirer les conclusions sur cette baisse, la communication tardive est un facteur explicatif qui pourrait être mis en exergue.

Le nombre de dossiers terminés (nombre de certificats établis) au cours de cette même période est également en baisse de 67% pour Asnières et de 72% pour Antony. La vacance de poste des directeurs mentionnée plus haut semble être à l'origine de cette baisse. La titularisation des DSGJ au 1^{er} mars 2023 devrait améliorer la situation, notamment à ANTONY.

Ces statistiques feront l'objet d'un suivi particulier aux fins d'ajustement des effectifs de greffe.

S'agissant des DNF :

Le nombre de dossiers nouveaux est en baisse de 6% à Antony mais connaît une forte hausse de 53% à Asnières.

Le nombre de dossiers terminés est en baisse de 60% à Antony alors qu'il est en hausse de 2% à Asnières.

Antony connaît une légère hausse du stock par rapport au cumul de l'année N-1 des 7 TPROX tandis que Asnières affiche une baisse de 28% de ces dossiers.

Il est prématuré de tirer des conclusions sur les tendances statistiques.

Prochaine réunion surendettement avec la Banque de France: avril 2023 à ASNIERES

Prochaine réunion nationalité : juin 2023 à NANTERRE

Audience surendettement ASNIERES : la 1^{ère} audience est fixée le 12 mai 2023